

Lyon-Turin : le Gouvernement prêt à trancher sur les accès ?

87 députés réclament une enquête parlementaire

« **E**t je vais continuer à en agréger d'autres », promet Gabriel Amard. Mercredi 14 septembre, 10 jours après sa venue à Villarodin-Bourget avec d'autres élus régionaux, nationaux (députés et sénateurs) et européens, le député du Rhône était attendu en gare de Modane par les associations environnementales qui fustigent le Lyon-Turin, afin de leur remettre le texte signé par 87 députés (tous issus de la NUPES) déposé à l'Assemblée nationale, et qui demande l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur le non-respect de législation et des réglementations relatives à l'eau dans le cadre des travaux liés au Lyon-Turin (1). « *TELT est hors-la-loi sur l'eau et ceci avec des représentants de l'État qui, par le passé, ont signé des documents en totale contradiction avec les textes réglementaires, car il est interdit de forer dans les périmètres de protection rapprochés et éloignés de l'eau à usage domestique, quelle que soit la profondeur : il n'y a pas de dérogation possible* ».

Alors même que lundi 12 septembre, la Métropole de Lyon, par la voix de son président Bruno Bernard, a annoncé se retirer du comité de La Transalpine - « *dont nous ne partageons pas le mode de fonctionnement, indépendamment d'être pour ou contre le projet* », déclarait-il sur Twitter en précisant que « 900 000 € d'argent public a été dépensé dans l'adhésion à ce comité », le Gouvernement semble avoir fait un choix de scénario quant aux accès. En effet, le ministre chargé des transports, Clément Beaune, était reçu le 14 septembre par les élus lyonnais afin de discuter, notamment, du Lyon-Turin.

Le ferroviaire, la solution qui fait l'unanimité... Et pourtant !

« *Le ministre aurait décidé que le scénario retenu serait celui du Grand Gabarit pour les tunnels d'accès français, avec un tunnel monotube réservé au fret ferroviaire sous le massif de la Chartreuse. Je le répète une nouvelle fois : les travaux sont prévus au coeur même des périmètres de protection rapprochés des captages d'eau de nombreuses communes. C'est interdit par les lois sur l'eau. La société TELT siphonne la montagne de plus de 150 litres d'eau par seconde, pour cons-*



Arrivé en gare de Modane le 14 septembre, Gabriel Amard a remis à Philippe Delhomme le texte officiel demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le Lyon-Turin, à propos du non-respect des lois sur l'eau. DR

truire les tunnels et réduire la pression sur les futurs tunnels. Par an, ce seront de 60 à 125 millions de mètres cubes qui seront déversés dans la rivière de l'Arc, en Maurienne. Pourtant, une alternative existe : organiser le fret ferroviaire sur la ligne et les tunnels existants, actuellement sous-utilisés, pour organiser le report de 800 000 camions sur des trains. Le coût de cette solution simple est faible, 200 millions d'euros, au regard du budget du projet Lyon-Turin qui, lui, représente 30 milliards d'euros», plaide Gabriel Amard.

Au fond, au-delà du Lyon-Turin, un point met tout le monde d'accord, en tout cas sur le papier : le ferroviaire est la solution la plus écologique qui soit. Sauf que. Les partisans du projet misent sur un report modal à long terme, là où les opposants s'efforcent de démontrer qu'un report modal est possible immédiatement. Affirmant vouloir « *dépassionner cette affaire* », Gabriel Amard dit s'en tenir aux faits : « *Je ne dis qu'une seule chose : ce projet est contraire à la directive-cadre sur l'eau ; il est contraire à la charte de l'environnement dans son article 5 ; il est contraire aux lois sur l'eau. Il n'y a pas d'avis de l'agence régionale de santé dans la DUP de 2012, pas plus qu'il n'y avait un avis de la DDASS en 2006. Tout ça ne colle pas. Et à l'heure il nous faut préserver des ressources en eau, pour aujourd'hui comme pour les générations futures, je*

ne suis pas sûr qu'il faille dépenser 30 milliards d'euros entre les accès et les tunnels transfrontaliers puisque la ligne existante pourrait être mieux utilisée ».

Et c'est sur ce dernier point que les avis divergent, et que le débat s'ouvre enfin.

« *J'envisage de proposer une corédaction à tous les groupes de l'Assemblée sur pourquoi on organise la réduction de l'utilisation de la ligne et du tunnel existants car on a quand même mis 200 millions d'euros pour les mettre aux normes sans compter le milliard qui a été mis sur la ligne existante. Et je vois passer des propos de représentants de La Transalpine qui expliquent qu'on ne peut guère mettre plus de 6 trains par jour ? Mais de qui se moque-t-on ? Dans les années 1980, on en passait 150 par jour et aujourd'hui on ne serait pas capable d'en faire passer autant alors qu'on a injecté 200 millions pour mettre ce tunnel au gabarit ? C'est une blague ! Raison de plus pour que je demande là aussi un travail parlementaire* », poursuit Gabriel Amard, qui entend bien élargir la réflexion aux autres formations politiques.

« *Qu'on soit pour ou contre le Lyon-Turin, finalement ça peut devenir le cadet de nos soucis, parce que la question qui se pose avec le dérèglement climatique, c'est de savoir si, lorsque le temps tourne, le guide de montagne emmenant des gens sur les sommets,*

continue ou fait demi-tour ? Étudions un autre tracé s'il en existe un, mais n'allons pas vider la montagne de son eau... Rien qu'avec les travaux actuels on a des tarissements de sources, donc on voit bien qu'on va avoir un énorme problème si on se met à creuser des tunnels pour les accès ainsi que deux tunnels transfrontaliers ! »

Assurant qu'il va « *continuer à creuser, je ne creuse pas la montagne, moi, mais je creuse les textes* », le député insoumis pose des questions aux promoteurs du projet : « *Voulez-vous bien respecter la loi sur l'eau pour protéger l'eau du robinet des gens ? Voulez-vous bien arrêter d'aller dans le mur en klaxonnant ? Quant aux maires, ce sont eux qui ont une responsabilité pénale par rapport à la garantie de la quantité et de la qualité de l'eau potable au robinet de leurs habitants. Pas moi en tant que député, pas le préfet non plus. Donc je ne cherche pas à convaincre ceux qui sont pour, juste à ce qu'ils respectent la loi* ».

Pourquoi Gabriel Amard ?

Chef de file du groupe parlementaire de La France Insoumise sur les questions de l'eau, Gabriel Amard ne découvre pas les problématiques liées à l'eau avec le Lyon-Turin, encore moins depuis sa première visite en Maurienne, en août 2021.

« *Je suis venu car on m'a invité, et pourquoi on m'a invité ? Car je suis réputé m'intéresser à la réglementation en matière d'eau et aux principes de gestion de l'eau du robinet. Je viens en effet d'une association de consommateurs et d'usagers de l'eau, et cette question constitue mon engagement depuis 15 ans, j'ai accompagné des collectivités à passer en gestion publique de l'eau et à se préoccuper de la problématique de l'eau. Donc c'est mon niveau d'expertise qui fait que dès qu'il s'agit de l'eau, on m'appelle à la rescousse. En août 2021, on me met alors un diaporama sous le nez et on me demande ce que j'observe. Je réponds à l'hydrogéologue qui me montre les plans qu'il y a un problème puisque le tracé du Lyon-Turin passe dans les périmètres de protection de l'eau à*

usage domestique. Et là on me dit que tout le monde a fermé les yeux depuis 20 ans. Voilà comment l'histoire est née ! Ce n'est pas un gauchiste qui vient là faire une révolution et qui s'en prend à des intérêts micro-locaux, non ! Et en tant qu'élu de la nation, oui, j'affirme que nous sommes tous concernés. En aval, la quantité du massif alpin a un rapport direct avec les nappes d'accompagnement et de prises d'eau. Si on assèche le massif alpin un temps soit peu, de-ci de-là, puis de manière accentuée avec les décennies qui avancent, et bien ça veut dire qu'il y aura encore moins d'eau de ce que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Ndlr) annonce déjà à cause du réchauffement, on est déjà en train de nous dire en effet qu'à Villeurbanne, le Rhône sera inférieur de 20 à 40 %. Et moi, qui suis d'une circonscription au bord du Rhône, je serai là à mépriser le fait qu'en amont, dans le massif des Alpes, on soit en train d'assécher le cycle de l'eau en toute impunité ? Et bien non », note avec vigueur le député insoumis.

Ce dernier reviendra par ailleurs prochainement en Maurienne puisque « *TELT me fait l'amabilité de me recevoir bientôt donc je vais aller vérifier de mes propres yeux ce qui se déroule, ils ont en tout cas donné un accord de principe à ma demande. Et je m'y rendrai à minima avec Jean-François Coulomme (député de la 4^e circonscription de la Savoie, Ndlr)* ».

De son côté, TELT assure que « *tout ce qui est fait est fait en concertation étroite avec les collectivités et les associations de riverains* ». Si le directeur Territoire France, Xavier Darmendrail, n'a pas été disponible pour répondre à nos questions, le service communication de TELT nous a fait savoir que, « *pour l'instant, une demande de commission d'enquête parlementaire a été déposée ; elle n'est pas lancée. Nous répondrons à toutes les questions qu'on nous posera à ce moment-là* ». Dont acte.

Guillaume Chaix

(1) Le texte est consultable sur : assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b0217_proposition-resolution